



MAIRIE DE PESSINES

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du lundi 14 Avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi quatorze Avril à 18h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe DELHOUME, Maire.

Nombre de membres : En exercice : 13 ; Présents : 10 ; Votants : 13 ; Quorum : 7

Date de convocation : 07 Avril 2025

Présents : Mrs DELHOUME Philippe - DUMAND François - GARDAIS Olivier - GOUINEAUD Frédéric - LESSEUR Thierry - MIMOL Jean-Claude et Mmes AUTANT Sophie - LUCAS Annick - MESLAND Christine - RÉMY Véronique

Excusé : M. BON Pierre pouvoir à M. LESSEUR Thierry
Mme de KERROS Isabelle pouvoir à Mme LUCAS Annick
M. ROUX Stéphane pouvoir à Mme MESLAND Christine

Absent :

Secrétaire de séance : Mme LUCAS Annick

QUORUM : M. le Maire indique que le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

PROCÈS-VERBAL : Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance 24 Mars 2025 à l'unanimité.

En préambule, M. le Maire rappelle **l'ORDRE DU JOUR :**

1. Renouvellement adhésion au COS – Signature de la convention
2. Délibération effacement des réseaux tranche 2 «Rue de Saintonge»
3. Présentation budget 2025 :
 - Commune,
 - La Faurie,
 - Le Champ fleuri,
 - Panneaux photovoltaïques
4. Affectation des résultats 2024
5. Vote des taxes 2025
6. Vote des budgets (Commune, la Faurie, le Champ fleuri, panneaux photovoltaïques)
7. Délibération fongibilité des crédits
8. Informations et Questions diverses

1) Renouvellement adhésion au COS – Signature de la convention

M. le Maire rappelle la décision du Conseil Municipal en date du 29/06/2020 décidant de renouveler l'adhésion de la Commune au Comité des Œuvres Sociales (COS).

La convention étant arrivée à terme M. le Maire propose aux conseillers de renouveler l'adhésion de la Commune au COS afin de permettre aux agents de bénéficier d'avantages dans les domaines sociaux, culturels, sportif, ludique et de l'entraide.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, DÉCIDE DE RENOUVELER l'adhésion au COS et CHARGE M. le Maire ou son représentant de toutes les démarches nécessaires à la bonne marche de ce dossier et de la signature de la convention.

2) Délibération effacement des réseaux tranche 2 «Rue de Saintonge»

M. le Maire rappelle aux conseillers la délibération en date du 9 Décembre 2019 décidant l'enfouissement des réseaux aériens (distribution d'électricité, éclairage public, réseau téléphonique et fibre) dans le cadre de la sécurisation de la RD 125 « Rue Saint Gilles » comprenant une partie de la « Rue de Saintonge ».

Pour la tranche 2, du dossier d'enfouissement des réseaux de la « Rue de Saintonge », Orange a été sollicité pour une aide technique et financière dans le cadre d'une convention à signer fixant notamment le montage financier.

Aujourd'hui, Orange nous a transmis la convention n°D17-PG54-25-174205 dont M. le Maire a donné lecture aux Conseillers.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal AUTORISE à 12 voix pour et 1 ne prend pas part au vote, M. le Maire ou son représentant à signer la convention n°D17-PG54-25-174205 à intervenir avec Orange ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

3) Présentation budget 2025 :

a - Budget Primitif 2025 Commune

Monsieur le Maire expose les propositions nouvelles du Budget Primitif 2025 :

Investissement

Dépenses :	880 202,00 €
Recettes :	880 202,00 €

Fonctionnement

Dépenses :	458 191,00 €
Recettes :	458 191,00 €

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses :	880 202,00 € (dont 25 568,00 € de Reste à réaliser)
Recettes :	880 202,00 € (dont 2 229,00 € de Reste à réaliser)

Fonctionnement

Dépenses :	458 191,00 €
Recettes :	458 191,00 €

b - Budget Primitif 2025 « Lotissement « La Faurie »

Monsieur le Maire expose les propositions nouvelles du Budget Primitif 2025 :

Investissement

Dépenses :	27 417,31 €
Recettes :	115 395,07 €

Fonctionnement

Dépenses :	120 168,38 €
Recettes :	120 168,38 €

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses :	27 417,31 €
Recettes :	115 395,07 €

Fonctionnement

Dépenses :	120 168,38 €
Recettes :	120 168,38 €

c - Budget Primitif 2025 Lotissement « Champ Fleuri »

Monsieur le Maire expose les propositions nouvelles du Budget Primitif 2025 :

Investissement

Dépenses :	134 700,00 €
Recettes :	266 452,80 €

Fonctionnement

Dépenses :	238 781,52 €
Recettes :	238 781,52 €

Pour rappel, total budget :**Investissement**

Dépenses :	134 700,00 €
Recettes :	266 452,80 €

Fonctionnement

Dépenses :	238 781,52 €
Recettes :	238 781,52 €

d - Budget Primitif 2025 « Régie Panneaux Photovoltaïques »

Monsieur le Maire expose les propositions nouvelles du Budget Primitif 2025 :

Investissement

Dépenses :	35 188,46 €
Recettes :	35 188,46 €

Fonctionnement

Dépenses :	9 471,00 €
Recettes :	9 471,00 €

Pour rappel, total budget :**Investissement**

Dépenses :	35 188,46 €
Recettes :	35 188,46 €

Fonctionnement

Dépenses :	9 471,00 €
Recettes :	9 471,00 €

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT

22 231,69

c) Lotissement « Le Champ Fleuri »

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. DELHOUME Philippe, Maire, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2024 le 24 Mars 2025.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	29 274,90
- un excédent reporté de :	1,62
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	29 276,52
- un excédent d'investissement de :	51 176,28
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	51 176,28

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : DÉFICIT	29 276,52
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	29 276,52

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT

51 176,28

d) Régie Panneaux Photovoltaïques

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence de M. DELHOUME Philippe, Maire, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2024 le 24 Mars 2025.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	1 648,86
- un excédent reporté de :	6 519,85
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	4 870,99
- un excédent d'investissement de :	30 388,46
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	30 388,46

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : DÉFICIT	4 870,99
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	4 870,99

4) Affectation des résultats

a) Commune

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. DELHOUME Philippe, Maire, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2024 le 24 Mars 2025.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	125 739,64
- un excédent reporté de :	47 228,14
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	172 967,78
- un déficit d'investissement de :	11 279,30
- un déficit des restes à réaliser de :	23 269,00
Soit un besoin de financement de :	34 548,30

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	172 967,78
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	160 000,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	12 967,78

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	11 279,30
---	-----------

b) Lotissement Communal « La Faurie »

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. DELHOUME Philippe, Maire, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2024 le 24 Mars 2025.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	0,00
- un excédent reporté de :	92 746,07
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	92 746,07
- un excédent d'investissement de :	22 231,69
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	22 231,69

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : DÉFICIT	92 746,07
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	92 746,07

5) Vote des taxes 2025

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles suivants :

- 1379, 1407 et suivants relatifs aux impositions directes locales,
- 1639A et 1636B sexies et suivants relatifs au vote des taux.

M. le Maire précise que la fixation des taux d'imposition pour l'année 2025 vise à assurer une stabilité fiscale tout en permettant d'ajuster les recettes de la collectivité en fonction des besoins et des priorités budgétaires. Au regard des informations communiquées, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

1. de maintenir les taux d'imposition en 2025 par rapport à ceux de 2024 et de les fixer à :

TH : 12,58 %

TFB : 40,45 %

TFPNB : 62,01 %

2. d'autoriser M. le Maire ou son représentant à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et le charge de notifier cette décision aux services préfectoraux.

6) Vote des budgets (Commune, la Faurie, le Champ fleuri, panneaux photovoltaïques)

- a- Commune vote à l'unanimité
- b- « La Faurie » vote à l'unanimité
- c- « Champ Fleuri » vote à l'unanimité
- d- SPIC vote à l'unanimité

7) Délibération fongibilité des crédits

Le référentiel budgétaire et comptable M57 introduit dans ses dispositions la possibilité pour le Conseil Municipal de déléguer au Maire la faculté de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité des crédits est autorisée dans la limite maximale, fixée à l'occasion du vote du budget, de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Lorsque l'autorisation lui est donnée, le Maire rend compte de ces mouvements de crédits auprès de l'assemblée délibérante lors de sa plus proche séance.

Il est proposé d'adapter cette disposition de souplesse budgétaire, qui permettra de réaliser des opérations de virement de crédits budgétaires entre chapitres avec rapidité, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Vu :

- L'article L5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Les instructions budgétaires et comptables de la nomenclature M57;

Considérant que :

- La collectivité a adopté la nomenclature M57 au 1er janvier 2023;

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chaque section, pour l'année 2025.

8) Informations et Questions diverses

Monsieur le Maire informe les Conseillers :

- a) Eau 17 nous informe que l'aménagement assainissement collectif – aménagement du réseau suite à la suppression du poste de refoulement de Chantemerle pour un montant HT de 16 000,00 € a été inscrit à leur budget 2025, les travaux ont été confiés à la RESE.
- b) Invitation de M. BARUSSEAU Fabrice Député de la 3ème circonscription de la Charente-Maritime à l'inauguration de sa permanence parlementaire le lundi 5 Mai 2025 à partir de 18h00 au 70 avenue Gambetta à Saintes.
- c) Le Département nous informe que le rattachement de la Commune de Pessines au collège « Edgar Quinet » à Saintes à partir de la rentrée 2025 en remplacement du collège « René Caillié ».
- d) Le Maire de La Clisse, Daniel de MINIAC et le Conseil Municipal ont le plaisir de vous convier à l'inauguration du Parc de la Gabirotte le samedi 17 Mai 2025 à 16h00, place de la Mairie. La cérémonie sera suivie d'une animation et d'un cocktail.
- e) PLUI en vu des élections municipales, le PADD n'est pas encore adopté. Le groupe travaille encore sur le texte. Le Copil fera sûrement une pause le temps des élections, il reprendra après pour la validation.
- f) Il y a des travaux dans la rue Saint Gilles, la déviation n'a pas été respectée comme le plan avait été envoyé. M. le Maire appellera la personne concernée, car tous les camions ont emprunté la rue de Saintonge interdite aux poids-lourds.

g) Deux pétitions pour la rue Saint Gilles à cause des camions (Véolia) ont circulé et ont été envoyées au Département.

h) La piste pour la « voie verte », le schéma directeur cyclable est actée par la CDA :

- Saint Georges / zone Saint Georges,
- Petit Chadignac / Gendarmerie,
- Cours genêt / hôpital,

Un travail est fait pour une charte couleur pour les pistes cyclables.

Monsieur le Maire demande aux différents conseillers ayant participé à une commission de bien vouloir en présenter les points principaux :

i) Monsieur Thierry LESSEUR fait le point sur son rendez-vous avec Monsieur MERLIN du SDV17 pour les devis et les travaux prévus d'amélioration des réseaux routiers communaux, les rues choisies sont :

- Route des Morins une partie en travaux neufs puis le reste en PATA.
- Rue des Allards en travaux neufs,
- Route du Marquisat, Rue de la Croix, Rue de la Guindonnerie travaux en PATA.

La séance est levée à 20h50.

La secrétaire de séance,



Annick LUCAS



Le Maire,



Philippe DELHOUME

